COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Samuel ROCH
intitulée « Coordination du service des travaux publics avec les services industriels »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 12 octobre 2022, Monsieur le Conseiller communal Samuel ROCH a déposé l'interpellation suivante:

« Monsieur Le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux

Chères et Chers collègues,

Avant tout, je déclare mes intérêts, je suis président de l'association des intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs, et directeur d'une entreprise de construction sur la commune.

Par voie de préavis (No 26/2017 voté par notre conseil le 07 février 2018) la Rue des Fontaines à Chailly s'est vue totalement renouvelée pour le bien non seulement des diverses canalisations et conduites mises à neuf mais aussi pour les surfaces ainsi réaménagées avec une volonté d'esthétique très réussie par l'intégration de pavés sur les bords.

Coût des travaux : 514'000.00 CHF et dernière couche d'enrobé pose en 2019.

Et bien sachez, Mesdames et Messieurs, que trois ans après il est questions de faire 11 sondages dans cette même chaussée pour le déploiement de Fibre optique de Swisscom pour lesquels un permis de fouille a été délivré pour la semaine prochaine.

Pire encore, sur le Chemin de la Tavallaz à Chailly toujours, suite au préavis No 14/2020, notre conseil a voté un crédit de 615'000.00 CHF pour des travaux de même nature. Dernière couche d'enrobé posée en septembre 2021. Là encore, 12 mois plus tard, 3 sondages pour le déploiement de la FTTH (Fibre to the home) sont planifiés La semaine prochaine.

Sommes-nous prêts à nous soumettre aux exigences de Swisscom, bien que légitimées par l'article 35 de la Loi sur les télécommunications, et accepter que nos routes fraichement goudronnées soient éventrées peu après la réalisation de travaux de génie-civil multiservices ?

La Route des Narcisses sera goudronnée ce weekend. Combien de temps se passera-t-il avant le premier coup de pioche pour la suite du déploiement de la fibre ou autre ?

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, voici mes questions ?

1. *Sur les projets spécifiques de la Rue des Fontaines et Chemin de Tavallaz, Swisscom ont-ils été consulté pour la planification des travaux de génie civil multiservice ?*
2. *Si oui, quelle a été leur réponse ?*
3. *La coordination entre le service des travaux publique et les services industriels pour la planification des travaux de génie-civil se fait-elle en permanence et fait-elle l'objet d'une procédure officielle ?*
4. *Un service industriel, après avoir confirmé ne pas prendre part à des travaux communs, est-il tenu à des règles établies au niveau communal ou autre visant à éviter la situation décrite ci-dessus ?*
5. *L'article 35 de la loi sur les télécommunications enlève-t-il tous pouvoirs d'agir à la Municipalité ou conserve-t-elle une marge de manœuvre dans La discussion avec les services industriels ?*
6. *La Municipalité considère-t-elle cet état de fait comme un problème et a-t-elle la volonté de faire ce qui est en son pouvoir pour améliorer cette situation ?*
7. *Dans le cas spécifique de Chailly, le mal n'étant de justesse pas encore fait, La Municipalité peut-elle agir pour éviter les travaux prévus ?*

Je remercie la municipalité pour ses réponses. Si elle souhaite y répondra par écrit, je demande néanmoins une prise de position orale sur ma questions No 7 ce soir.

Je vous remercie pour votre attention. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Les travaux sur le domaine public génèrent systématiquement une gêne plus ou moins importante pour les riverains et usagers. Depuis de nombreuses années, le service des travaux publics coordonne l'ensemble de ces interventions de manière à éviter de devoir justement se trouver dans une telle situation.

Toutefois, les besoins de chaque réseau, mais surtout la décision d'intervenir pour renouveler ou compléter un réseau, n'appartient pas à la Commune de Montreux.

1. *Sur les projets spécifiques de la Rue des Fontaines et Chemin de Tavallaz, Swisscom ont-ils été consultés pour la planification des travaux de génie civil multiservice ?*

Dans le cadre des projets de la rue des Fontaines et du chemin de Tavallaz, Swisscom a été consultée, comme tous les autres partenaires gestionnaires d'infrastructures sur le domaine public, pour connaître les éventuelles intentions de travaux.

2. Si oui, quelle a été leur réponse ?

Swisscom a répondu qu'elle n'avait pas de travaux prévus.

3. La coordination entre le service des travaux publique et les services industriels pour la planification des travaux de génie-civil se fait-elle en permanence et fait-elle l'objet d'une procédure officielle ?

Cette coordination est systématique pour toutes les interventions d'une certaine importance sur le domaine public.

Une procédure de consultation très claire a été mise en place depuis plusieurs années, elle comporte notamment les étapes suivantes :

- saisie de l'intention de travaux dans Cartoriviera (accès sécurisé) de manière à permettre à tous les autres gestionnaires d'infrastructures de prendre connaissance d'un périmètre de chantier planifié ;
- séances de coordination 4 à 6 fois par année avec tous les partenaires concernés pour définir la planification ;
- envoi des intentions de travaux à tous les gestionnaires d'infrastructures ;
- rappel en cas de non réponse ;
- en cas de réponse négative pour un partenaire dont l'intervention semble nécessaire, le service des travaux publics insiste afin d'éviter une nouvelle intervention à court terme ;
- préparation du projet avec tous les partenaires concernés ;
- environ deux semaines avant le début du chantier, séance de coordination avec tous les responsables des réseaux présents dans le sous-sol.

4. Un service industriel, après avoir confirmé ne pas prendre part à des travaux communs, est-il tenu à des règles établies au niveau communal ou autre visant à éviter la situation décrite ci-dessus ?

Dans le cas où un service industriel donne une réponse négative alors qu'il subsiste des doutes quant à des éventuelles interventions prochaines (0 à 5 ans), des conditions de réfection de surface sont imposées – réfection de toute la largeur d'un trottoir ou d'une chaussée sur une certaine longueur par exemple. Dans tous les cas, ces conditions sont parfois imposées au moment de l'intervention mal coordonnée, pour autant que cela ait du sens.

5. L'article 35 de la loi sur les télécommunications enlève-t-il tous pouvoirs d'agir à la Municipalité ou conserve-t-elle une marge de manœuvre dans La discussion avec les services industriels ?

La marge de manœuvre des communes est très faible pour éviter ce genre de situation. Il faut noter que ce problème est assez rare et concerne surtout presque uniquement des services industriels qui ont des stratégies de développement qui peuvent changer très rapidement en fonction de l'évolution des techniques, des demandes et des stratégies commerciales. Ainsi, les réseaux de communication sont les premiers concernés et il est très difficile pour une commune de mettre un frein à ce type de développement souhaité par les habitants.

6. *La Municipalité considère-t-elle cet état de fait comme un problème et a-t-elle la volonté de faire ce qui est en son pouvoir pour améliorer cette situation ?*

La Municipalité déplore cette situation qui n'est pas satisfaisante. Toutefois, cette dernière est liée à une évolution de stratégie de Swisscom avec notamment la suppression du central téléphonique de Clarens, dont les éléments n'étaient à priori pas connus au moment de l'élaboration des projets mentionnés. La Municipalité peut, une fois encore, rappeler à Swisscom l'importance d'intervenir en coordination avec les travaux communaux.

7. *Dans le cas spécifique de Chailly, le mal n'étant de justesse pas encore fait, La Municipalité peut-elle agir pour éviter les travaux prévus ?*

La Municipalité pourrait tenter de faire stopper ces travaux pour éviter une nouvelle gêne sur le domaine public. Toutefois, elle a jugé peu opportun de bloquer aujourd'hui ces interventions qui permettront d'assurer une connexion de qualité pour les habitants du quartier. Par ailleurs, même si ces interventions génèreront une gêne supplémentaire qui aurait peut-être pu être évitée, elles restent ponctuelles et de courte durée, pour un bénéfice évident des services attendus par les citoyens. A noter aussi que le nombre d'interventions ponctuelles annoncées par Swisscom est un maximum pour pouvoir effectuer le tirage de la fibre optique ; en pratique, nous constatons que les interventions génie civil sont en général moins importantes que prévu.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Samuel ROCH, intitulée « Coordination du service des travaux publics avec les services industriels ».

Ainsi adoptée le 4 novembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire municipale
O. Gfeller	L.S.	V. Egli